



Le portail de Travel AcXess Voyage

Le portail de Travel AcXess Voyage est un point d'entrée protégé vers le volet électronique d'une suite intégrée d'outils, d'informations et de services de voyage, dont l'Outil de réservation en ligne (OREL), des services de gestion des dépenses et des fonctionnalités administratives. Travel AcXess Voyage est le nom du nouveau service de voyage offert par l'Initiative des services de voyage partagés (ISVP).

Rôles et capacités

Le portail de Travel AcXess Voyage desservira différents groupes d'employés. Pour chacun de ces groupes, des fonctions et des capacités importantes ont été prévues. Vous trouverez ci-dessous une description de deux des principaux rôles, voyageur et organisateur de voyage, et de la façon dont ces derniers pourront utiliser le portail.

Voyageur

Le voyageur du gouvernement du Canada aura accès à un certain nombre de services de voyage et de gestion des dépenses par le portail de Travel AcXess Voyage. Il sera en mesure de mettre à jour son profil du voyageur ou d'en créer un nouveau. Le profil du voyageur contient de l'information importante sur les préférences de voyage et les besoins de l'employé. Le voyageur aura accès à des liens utiles comme le Répertoire des établissements d'hébergement et des entreprises de location de véhicules du gouvernement du Canada, les demandes de carte de crédit et les demandes d'adhésion à des programmes de fidélisation liés à la carte.

De plus, le voyageur pourra accéder à l'Outil de réservation en ligne (OREL) et à la solution de gestion des dépenses par le portail de Travel AcXess Voyage dès que ces deux outils auront été lancés. L'OREL permettra à l'utilisateur de planifier et de réserver des voyages, tandis que la solution de gestion des dépenses permettra à l'utilisateur de présenter des demandes d'autorisation avant de voyager et de réclamer ses dépenses de voyage.

Organisateur de voyage

L'organisateur de voyage utilisera essentiellement les mêmes fonctions et capacités que le voyageur, mais il sera en mesure de le faire au nom d'autre(s) personne(s) de son organisation. Lorsque l'organisateur de voyage accèdera au portail, il devra sélectionner un voyageur à partir d'une liste. Il pourra ensuite planifier et réserver un voyage en ligne pour ce voyageur.



Avantages pour l'employé

Le principal avantage pour l'employé, c'est que grâce à un procédé d'identification unique, il aura accès à de nombreux outils ainsi qu'à des sources et des liens d'information comme des conseils sur les voyages et des prévisions météorologiques. Ce « guichet unique » permettra au voyageur de réserver et de gérer ses voyages ainsi que de gérer ses rapports de manière plus rapide et efficiente.